

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU 12 avril 2022

Le 12 avril 2022 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 6 avril 2022, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Christophe JORQUERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conformément à l'article 6-IV de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et modifiée par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les organes délibérants des collectivités territoriales délibèrent valablement lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent, quorum apprécié compte tenu des membres présents dans les différents lieux de réunion, et les membres de ces organes peuvent être porteurs de deux pouvoirs chacun.

À l'ouverture de la séance, M. le Maire indique que le rapporteur ayant une obligation et devant s'absenter, la délibération initialement prévue en n°4 dans la convocation sera soumise à l'examen du Conseil en n°1. L'ordre des autres délibérations est rectifié en conséquence.

1. Révision tarifaire des prestations de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) à compter de septembre 2022.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

DIT

Que l'ensemble des délibérations prises précédemment concernant la tarification et les remboursements des prestations municipales de l'Ecole Municipale des Sports sont remplacées par les dispositions de la présente délibération.

Que les familles bénéficiant d'une prise en charge extérieure (type comités d'entreprise ...) pourront, sur présentation d'un justificatif, demander que soit déduit de leur facture le montant de cette participation.

Qu'il convient de passer en post-facturation.

Que le tarif « non martinérais » des prestations EMS Enfants correspond à 200% du tarif de la 3ème tranche Caf du tarif « martinérais ».

Que le tarif « non martinérais » des prestations EMS Adultes, ainsi que le tarif des sorties intra et extra muros, correspond à 200 % du tarif « martinérais ».

Que le tarif du 2ème cours EMS Adultes correspond à 75 % du tarif du 1^{er} cours.

Que le tarif d'une inscription en cours d'année à une EMS Adultes après le 31 décembre de l'année en cours, correspond à 75 % du tarif du 1^{er} cours.

Que les remboursements des droits d'inscriptions des activités annuelles s'appliqueront selon les conditions citées ci-dessous :

- sur présentation du justificatif de remboursement (certificat médical ou de congé maternité ou justificatif pour déménagement) dans un délai maximal de 10 jours suivant l'évènement,
- sur décision d'annulation de la prestation par le service, pour cause de force majeure (exemple : intempéries, crise sanitaire etc...),
- se manière exceptionnelle en cas d'erreur du service.

Que les remboursements des séances se feront comme suit :

- entre 12 et 18 séances d'absences consécutives le remboursement sera proratisé à hauteur de 30 % ,
- entre 19 et 24 séances d'absences consécutives le remboursement sera proratisé à hauteur de 60 % ,
- à partir de 25 séances d'absences consécutives remboursement de la totalité des séances.

Que les remboursements ne s'appliquent que pour un montant supérieur ou égal à 15€.

DECIDE

Qu'à compter de septembre 2022, les tarifs appliqués pour les prestations municipales dans le cadre des prestations de l'EMS Enfants sont calculés en fonction du quotient familial de la Caf.

Qu'un tarif « non martinérais » sera appliqué aux enfants et adultes n'habitant pas la commune, et que pour les stages EMS vacances les enfants « non martinérais » ne seront pas prioritaires au moment des inscriptions.

FIXE

Le plancher de quotient familial de la Caf déterminant le tarif minimum à 300€, le plafond déterminant le tarif maximum à 1600€ et crée, pour les tarifs « martinérais », un seuil intermédiaire à 600€.

Les tarifs « martinérais » et « non martinérais » des prestations municipales de l'Ecole Municipale des Sports à compter de septembre 2022 selon les grilles tarifaires en annexe.

Adoptée à l'unanimité (33 voix)

2. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2022_15	Marché n° 19003 « Vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements techniques » : Signature de l'avenant n° 4 au lot 2 « vérifications des installations aux gaz et aux hydrocarbures, de chauffage et eau chaude sanitaire, des émissions atmosphériques polluantes et de l'efficacité énergétique, des protections contre la pollution de l'eau potable, des équipements sous pression »	04/03/2022
2022_16	Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du lot n°4 : « Menuiseries extérieures et intérieures - signalétique PMR » relatif à la consultation portant sur les travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire Paul Bert	04/03/2022
2022_17	Marché subséquent de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement partiel du groupe scolaire Croizat : déclaration sans suite pour cause d'infructuosité	08/03/2022
2022_18	Marché subséquent de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet d'aménagement du groupe scolaire Saint-Just: déclaration sans suite pour cause d'infructuosité	08/03/2022
2022_19	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre des travaux de relocalisation des services de la ville de Saint-Martin-d'Hères	10/03/2022
2022_20	Culture : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association SPACEJUNK Grenoble qui organise la huitième édition du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2022	Annulation le 14/03/2022 Erreur sur l'imputation comptable
2022_21	Fermeture de la régie de recettes pour la fourrière municipale de la Ville de Saint-Martin-d'Hères	18/03/22
2022_22	Demande d'une aide forfaitaire annuelle auprès du Département de l'Isère pour les dépenses de fonctionnement des 4 Relais Petite enfance (RPE)	11/03/2022
2022_23	Mise en accessibilité de l'école élémentaire Voltaire : signature du marché n° 202149 « Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination » (marché subséquent n° 13 à l'accord-cadre n° 18004-03)	14/03/23
2022_24	Travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Pierre Sépard – marché 202027 - signature de l'avenant n° 2 au lot n° 2 « Gros œuvre » - signature de l'avenant n° 1 au lot n° 3 « Etanchéité – Couverture bac acier » - signature de l'avenant n° 2 au lot n° 5 « Menuiseries extérieures » - signature de l'avenant n° 2 au lot n° 6 « Serrurerie / Métallerie » - signature de l'avenant n° 3 au lot n° 7 « Menuiseries intérieures bois » - signature de l'avenant n° 2 au lot n° 12 « Peinture et revêtements muraux » - signature de l'avenant n° 3 au lot n° 14 « Electricité »	17/03/22
2022_25	Mandat de gestion de la maison sis 26 rue Gabriel Péri et 17 bis rue Pasteur entre Alpes Isère Habitat et la ville de Saint-Martin-d'Hères	14/03/22
2022_26	Culture : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et	16/03/22

	l'association SPACEJUNK Grenoble qui organise la huitième édition du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2022	
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

3. Retrait de la commune de Saint-Martin-d'Hères du SITPI : avis du Conseil Municipal et sollicitation du Président du SITPI pour la saisine du comité syndical sur ce retrait.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

EMET

Un avis favorable sur le retrait du SITPI de la commune de Saint-Martin-d'Hères, en application de l'article 10.1 des statuts du SITPI et L. 5211-19 du CGCT afin que celui-ci soit effectif le 1^{er} septembre 2022.

SOLLICITE

Le Président du SITPI pour qu'il saisisse le comité syndical dès sa prochaine réunion sur le retrait de la commune de Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Qu'à l'appui de la demande de retrait de Saint-Martin-d'Hères, une étude d'impact sur les conséquences de ce retrait sera fournie au SITPI par la Ville.

MANDATE

Monsieur le Maire afin d'engager une discussion avec le SITPI concernant les conditions financières du retrait, étant rappelé qu'elles seront réglées conformément à l'article L. 5211-25-1 du CGCT par un accord entre la Ville et le Syndicat, et qu'en cas d'accord sur le retrait mais de désaccord sur les conditions financières, celles-ci sont arrêtées par le représentant de l'État.

DONNE

Pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour
3 voix contre*

4. Fourniture, pose et mise en service de vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles et les salles de réunions : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché n° 202145.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le marché n° 202145 de fourniture, pose et mise en service de vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles et les salles de réunions, avec la société XEFI domiciliée 3 rue Georges Charpak à Bourgoin-Jallieu (38300) pour un montant maximum annuel fixé à 85 000 € HT.

DIT

Que le marché est passé pour une durée d'un an, reconductible deux fois un an.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

5. Ateliers Municipaux : tarification des prestations de service pour l'année 2022.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De fixer à compter du 1er janvier 2022 :

1 – Les taux horaires du personnel suivants :

Main-d'œuvre	Anciens taux 2021 en euros	Taux 2022 en euros
Technicien principal 1ère	32,09	32,09
Agent de maîtrise principal	27,32	27,37
Adjoint technique principal 1ère classe	25,74	25,38

2 – Les taux horaires de location suivants avec une actualisation de + 2 % au 1er janvier 2022:

Véhicules – Engins - Outillages	Anciens taux 2021 en euros	Nouveaux taux 2022 en euros
Véhicule léger : berline – camionnette	6,90	7,04
Véhicule utilitaire : fourgon	9,40	9,59
Camion benne < 3T5	19,58	19,97
Tractopelle	70,31	71,72
Pompe	6,65	6,78
Dameuse	5,23	5,33
Tronçonneuse à disque	5,34	5,45
Camion avec grue de levage	95,76	97,68
Élévateur	139,42	142,21
Porte outils 4X4	128,67	131,24
Balayeuse	84,37	86,06
Camion petit tonnage < 12 T	33,18	33,84
Camion gros tonnage > 12 T	67,44	68,79
Débroussailleuse portative	22,33	22,78
Marteau autonome	6,11	6,23
Petit outillage	5,88	6,00
Tondeuse	10,98	11,20
Souffleur	8,11	8,27
Broyeuse à branches	55,01	56,11
Nacelle intérieure	55,65	56,76

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 6. Secteur Langevin - Ex propriété SCI INVESTISSEMENT située 13 rue Paul Langevin - Demande à l'EPFL Dauphiné la sortie de portage et la rétrocession à la société Gilles Trignat Résidences : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document concrétisant cette opération.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

A l'EPFL Dauphiné la sortie de réserve foncière de l'ex propriété SCI INVESTISSEMENT (section BL n°364), sis 13 rue Paul Langevin acquise dans le cadre du programme d'action foncière "Renouvellement Urbain".

DEMANDE

A l'EPFL Dauphiné de rétrocéder cette propriété à la société Gilles Trignat Résidences.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant cette opération.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
1 abstention(s)*

- 7. Secteur Langevin - Vente des terrains cadastrés BL n°360, BL n°361 et BL n°362 à Gilles Trignat Résidences : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La vente à Gilles Trignat Résidences des terrains sis rue Paul Langevin et cadastrés section BL n°360, BL n°361 et BL n°362 et ce afin de permettre la réalisation d'une opération de logements.

DIT

Que cette cession interviendra au prix de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros).

Que les frais liés à cette cession seront à la charge de Gilles Trignat Résidences.

Que la recette liée à ce dossier sera imputée sur le budget principal de la Ville.

AUTORISE

Gilles Trignat Résidences à déposer un permis de construire et à réaliser sur les terrains des études et travaux préparatoire au projet.

Monsieur le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
1 abstention(s)*

- 8. Secteur Renaudie - Cession de la voie de circulation intérieure du parc de stationnement Voltaire G11 situé Allée Jean Wiener : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

APPROUVE

La cession du lot volume n°49 à la copropriété Voltaire G11.

DIT

Que cette cession interviendra à l'euro symbolique.

Que les frais d'actes liés à cette cession seront à la charge de la Ville.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 9. Demande du label 100% Education Artistique et Culturelle (EAC) auprès de l'Etat : validation d'une stratégie d'engagement de la Ville sur une période de cinq ans en vue d'obtenir la labellisation 100 % EAC.**

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

APPROUVE

La généralisation 100% Éducation artistique et culturelle sur le territoire de la ville.

AUTORISE

L'engagement stratégique de la Ville sur une période de cinq ans dans un projet visant l'obtention du label 100 % Éducation artistique et culturelle.

Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de l'État pour la demande du label 100% Éducation artistique et culturelle.

DIT

Que pour les années concernées, les dépenses correspondantes seront à imputer respectivement au budget principal annuel voté par la Ville.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 10. Evolution de la grille tarifaire de la billetterie des spectacles programmés par le service Saint-Martin-d'Hères en scène, pour les saisons artistiques de L'heure bleue et de l'Espace culturel René Proby, applicable dès la saison 2022-2023.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

APPROUVE

Le cadre tarifaire de référence de la saison culturelle de Saint-Martin-d'Hères en scène - L'heure bleue / l'Espace culturel René Proby est tel que complété ci-dessous :

1- Séances tout public :

	Places à l'unité	Places des abonnés
--	------------------	--------------------

	Plein tarif	Tarif réduit	Tarif jeunes & solidaires	Tarif juniors groupes scolaires & solidaires	Plein tarif	Tarif réduit	Tarif jeunes & solidaires	Tarif juniors groupes scolaires & solidaires
Tarif A	27,00 €	23,00 €	10,00 €	6,00 €	20,00 €	14,00 €	6,00 €	5,00 €
Tarif B	17,00 €	14,00 €	8,00 €		12,00 €	10,00 €		
Tarif C (jeune public)	12,00 €	10,00 €			9,00 €	8,00 €		
Pass Escapades dansées	Achat d'une carte à 2,00 € pour bénéficier du tarif réduit abonné selon le type de tarif correspondant (A, B et C) uniquement sur le spectacle « Escapades dansées »							
Tarif parcours des cartographies de l'Atlas de l'anthropocène	1ère représentation		représentations suivantes					
	10,00 €		6,00 €					

1. Tarif « réduit » :

- Retraités,
- Familles nombreuses à destination des parents (présentation de la carte),
- Cartes Cezam et Savatou Loisirs,
- Comités sociaux et comités d'entreprises, associations,
- Groupe constitués de 10 personnes minimum (avec un règlement unique),
- Un adulte accompagnant une personne en situation de handicap,
- Abonnés de Mon ciné et adultes inscrits au CRC Centre Erik Satie.

• Tarif « jeune & solidaire » :

- Lycéens, étudiants et apprentis, service civique,
- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, Minimum vieillesse),
- Intermittents du spectacle, détaxes professionnelles.

• Tarif « juniors » :

- Moins de 16 ans,
- Groupes scolaires (primaires, secondaires, étudiants à partir de 10 personnes),
- Groupes solidaires avec accompagnateurs (EHPAD, instituts spécialisés, conservatoires de musique, de danse et de théâtre, maisons des jeunes et de la culture et accueils de loisirs...),

• Tarif spécifique : partenaires culturels

Dans le cadre de conventions de co-réalisation, de partenariat et de co-accueil entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et d'autres structures (salles de spectacles, festivals, associations...) pour l'accueil de spectacles, la tarification pourrait être modifiée afin de tendre vers une harmonisation des tarifs entre partenaires.

• Achat Pass Escapades dansées : 2 €

Cette carte à 2€ permet de bénéficier de tarifs réduits sur les 10 spectacles présentés par les salles partenaires dans le cadre des Escapades dansées. A Saint-Martin-d'Hères en scène, les détenteurs de la carte bénéficient du tarif Abonné réduit selon le type de tarif correspondant (A, B et C).

- Tarif parcours des cartographies de l'Atlas de l'anthropocène : 10 € et 6€

7 spectacles sont proposés dans les salles partenaires de l'agglomération

Tarif à 10 € pour le premier spectacle puis 6 € pour les détenteurs d'une place d'un autre spectacle.

2- Abonnements :

- Tarif « réduit »

- Retraités,
- Familles nombreuses à destination des parents (présentation de la carte),
- Cartes Cezam et Savatou Loisirs,
- Comités sociaux et comités d'entreprises, associations,
- Groupes constitués de 10 personnes minimum (avec un référent et/ou un règlement unique),
- Abonnés de Mon ciné et adultes inscrits au CRC Centre Erik Satie.

- Tarif « jeune & solidaire » : tarif unique à 6 €

- Lycéens, étudiants, apprentis et service civique,
- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, Minimum vieillesse),
- Intermittents du spectacle, détaxes professionnelles.

- Tarif « juniors » : tarif unique à 5 €.

- Moins de 16 ans,
- Groupes scolaires avec une réservation groupée (primaires, secondaires, étudiants à partir de 10 personnes),
- Groupes solidaires avec une réservation groupée (EHPAD, instituts spécialisés, conservatoires de musique, de danse et de théâtre, maisons des jeunes et de la culture et accueils de loisirs...),
- Enfants inscrits au CRC Centre Erik Satie pour l'achat de places à l'unité.

- Le tarif « Ami-Abonné » :

1 place achetée, par un abonné, pour 1 spectacle choisi dans le cadre de son abonnement permet à un ami de découvrir un spectacle : la place achetée est adossée au tarif abonnement de l'abonné.

- Avantage abonné :

L'abonnement offre la possibilité pour l'abonné d'acheter, en cours de saison, une place supplémentaire ou plusieurs au même tarif que celui de son abonnement, pour d'autres spectacles qui ne figurent pas dans son abonnement initial.

L'abonnement offre également la possibilité pour l'abonné de bénéficier d'un tarif réduit à Mon Ciné, sur présentation de leur carte d'abonné de Saint-Martin-d'Hères en scène.

3- Séances scolaires:

- Pour les crèches et écoles élémentaires : Tarif « unique » à 4 €.

- Pour les établissements secondaires (collèges et lycées) : Tarif « juniors et groupes scolaires & solidaires » à 6 €, si 3 spectacles 5€.

- Groupes solidaires : Tarif « groupes scolaires & solidaires » à 6 €.

4- Les billets édités, dont la valeur est de 0,00 €, correspondent aux :

- Gratuités pour :

les spectacles gratuits,
les spectacles du dispositif 1,2,3 Culture !

- Invitations pour :

- le protocole de la ville de Saint-Martin-d'Hères,
- la presse, le personnel du service Saint-Martin-d'Hères en scène,
- les compagnies, les producteurs,
- les directeurs de salles de spectacles,

- les partenaires institutionnels ou artistiques.
- Exonérations (hors abonnements) pour les accompagnants :
 - les groupes et associations constitués de 10 personnes minimum (Comités sociaux et comités d'entreprises, scolaires, solidaires...),
 - les crèches et écoles maternelles à partir de 4 enfants,
 - les écoles primaires à partir de 8 enfants,
 - les collèges, lycées et universités à partir de 10 personnes.

DIT

Que ces tarifs prendront effet à partir du 1er juin 2022.

Que les recettes générées seront inscrites au budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 11. Culture - Signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association SPACEJUNK de Grenoble pour permettre le versement d'une subvention d'aide exceptionnelle au projet au titre de l'année 2022 à l'association SPACEJUNK de Grenoble qui organise la huitième édition du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2022.**

Le Conseil municipal
Après avoir délibéré

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 12. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions de participation financière aux frais de fonctionnement de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire Condorcet et Gabriel Péri de Saint-Martin-d'Hères pour les enfants non martinérois accueillis durant les années scolaires de 2018 à 2021 avec les communes de Grenoble, Poisat et Echirolles.**

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La convention à intervenir avec les communes de Grenoble, Poisat et Echirolles concernées par la scolarisation d'enfants en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire aux écoles Condorcet et Gabriel Péri pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la dite convention avec les communes de Grenoble, Poisat et Echirolles pour leur participation financière aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) pour un montant de 1 067,68 € par enfant, montant calculé d'après le compte administratif de 2016.

pour un montant de 1 067,68 € par enfant, montant calculé d'après le compte administratif de 2016.

DIT

La recette correspondante sera affectée au du budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 13. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°3 à la convention pour la mise à disposition d'un logement Ville à la Fondation Georges BOISSEL, dans le cadre de son action d'hébergement de femmes et d'enfants victimes de violence.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention entre la Fondation Georges BOISSEL et la Ville.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 14. Interventions sur les copropriétés fragilisées - Opération de réhabilitation des copropriétés B22, B30 A et B , G7 Est , G6.2 et G5 du quartier Renaudie : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention particulière d'OPAH avec Grenoble-Alpes Métropole, annule et remplace la délibération n°25 du 19 janvier 2022 (erreur matérielle).**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 à la convention d'OPAH copropriétés du quartier Renaudie, copropriétés B22, B30 A et B, G7 Est, G6.2 et G5.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention d'OPAH copropriétés du quartier Renaudie, copropriétés B22, B30 A et B, G7 Est, G6.2 et G5 et tous documents se rapportant à cette opération.

DECIDE

Que la présente délibération annule et remplace la délibération n°25 du 19 janvier 2022

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 15. Autorisation de signer une convention avec le CCAS de Saint-Martin-d'Hères pour organiser les Fonds de Participation des Habitants (FPH) hors quartier politique de la Ville.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Que la participation financière de la commune, au titre du fonctionnement du FPH pour le territoire municipal hors quartier politique de la Ville, sera de 6 000€ pour l'année 2021.

AUTORISE

Le Maire à signer une convention entre la Ville et le CCAS de Saint-Martin-d'Hères prévoyant l'organisation

du Fonds de Participation des Habitants (FPH) sur le territoire hors quartier politique de la ville de la commune de Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

16. Autorisation de signer une convention avec l'ANCT et le CCAS de Saint-Martin-d'Hères pour organiser le Fonds de Participation des Habitants pour le quartier politique de la ville de la commune de Saint-Martin-d'Hères.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Que la participation financière de la commune au titre du fonctionnement du FPH pour le quartier politique de la ville sera de 2 000 € pour l'année 2022, à part égale de la participation financière de l'Etat.

Que cette participation sera versée dans les conditions prévues par la présente convention au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin-d'Hères.

AUTORISE

Le Maire à signer une convention entre l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la Ville et le CCAS de Saint-Martin-d'Hères prévoyant l'organisation du Fonds de Participation des Habitants pour le quartier politique de la ville de la commune de Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

17. Créations et suppressions de postes.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

**BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

Filière administrative

Direction / Service	Création	Suppression
Direction de la gestion optimisée	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés – tous grades – indices bruts 444 à 966	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés, grade attaché – indices bruts 444 à 821
Direction des Système d'Information	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés – tous grades – indices bruts 444 à 966	
Direction des Système d'Information		1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, grade réacteur – indices bruts 372 à 597

Direction de la Communication <i>Poste ouvert aux contractuels (article L332-8 disposition 2 du Code Général de la fonction publique)</i> <i>Missions du postes : ingénierie du Web, stratégie numérique, conduite de projets en communication numérique, management.</i>	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés – tous grades – indices bruts 444 à 966	
Direction de la Communication		1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens, grade technicien – indices bruts 372 à 597
Direction aménagement, juridique, administration, réglementation et environnement	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades – indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, grade réacteur – indices bruts 372 à 597
Direction de la gestion optimisée	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades – indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs , grade réacteur principal de 2ème classe – indices bruts 389 à 638
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades – indices bruts 372 à 707	
Direction Générale Optimisée	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades – indices bruts 372 à 707	
Direction Services Techniques	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades – indices bruts 372 à 707	
Direction Investissement et Logistique		1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif principal de 1ère classe– indices bruts 388 à 558
Direction Générale Optimisée		1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif principal de 1ère classe– indices bruts 388 à 558
Direction Services Techniques		1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif – indices bruts 367 à 432
Direction Aménagement Juridique Réglementation et Environnement Service Etat Civil	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	
Direction des Ressources Humaines	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratives, grade adjoint administratif – indices bruts 367 à 432

Direction Action Sociale et Insertion	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif – indices bruts 367 à 432
Direction Habitat – Eau – Politique de la ville	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades - indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif – indices bruts 367 à 432
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif – indices bruts 367 à 432
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif principal de 2ème classe– indices bruts 368 à 486
Direction des Finances et de la Commande Publique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif principal de 2ème classe– indices bruts 368 à 486
Direction Générale Adjointe Services Techniques	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif principal de 2ème classe– indices bruts 368 à 486
Direction des Ressources Humaines	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558,	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif principal de 2ème classe– indices bruts 368 à 486
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif principal de 2ème classe– indices bruts 368 à 486
Direction des Affaires Culturelles	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif principal de 2ème classe– indices bruts 368 à 486
Direction des Finances et de la Commande Publique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade adjoint administratif principal de 2ème classe– indices bruts 368 à 486

Filière technique

Direction / Service	Création	Suppression
Direction de l'Immobilier	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs-tous grades – indices brut 444 à 1015	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs – indices brut 444 à 821
Direction Habitat – Eau-Politique de la ville	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – tous grades – indices bruts 357 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens, grade technicien principal de 2ème classe – indices bruts 389 à 638
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – tous grades – indices bruts 357 à 707	
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – tous grades – indices bruts 357 à 707	
Direction Générale Adjointe Développement Urbain Culture Communication	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – tous grades – indices bruts 357 à 707	
Direction de l'Immobilier	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – tous grades – indices bruts 357 à 707	
Direction des Systèmes d'Information	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – tous grades – indices bruts 357 à 707	
Direction Générale Adjointe Services Populations	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises – tous grades – indices bruts 372 à 597	
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises – tous grades – indices bruts 372 à 597	
Direction de l'Immobilier	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises – tous grades – indices bruts 372 à 597	
Direction de la Communication	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises – tous grades – indices bruts 372 à 597	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises, grade agent de maîtrise – indices bruts 372 à 562
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de

	maîtrises – tous grades – indices bruts 372 à 597	maîtrises, grade agent de maîtrise – indices bruts 372 à 562
Direction Générale Adjointe Service Population	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises – tous grades – indices bruts 372 à 597	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises, grade agent de maîtrise – indices bruts 372 à 562
Direction de l'Immobilier	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises – tous grades – indices bruts 372 à 597	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises, grade agent de maîtrise – indices bruts 372 à 562
Direction de l'Immobilier	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises – tous grades – indices bruts 372 à 597	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises, grade agent de maîtrise – indices bruts 372 à 562
Direction Investissement et Logistique		1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises, grade agent de maîtrise – indices bruts 372 à 562
Direction Investissement et Logistique		1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises, grade agent de maîtrise principal – indices bruts 390 à 597
Direction Générale Adjointe Développement Urbain Culture Communication		1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises, grade agent de maîtrise principal – indices bruts 390 à 597
Direction de l'Immobilier		1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises, grade agent de maîtrise principal – indices bruts 390 à 597
Direction des Systèmes d'Information		1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrises, grade agent de maîtrise – indices bruts 372 à 562
Direction Générale Adjointe Services Populations		1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 1ère classe – indices bruts 388 à 588
Direction Investissement et Logistique		1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints

		techniques, grade adjoint technique de 1ère classe – indices bruts 388 à 588
Direction de l'Immobilier		1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 1ère classe – indices bruts 388 à 588
Service petite enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	
Direction Générale Adjointe Services Techniques	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique – indices bruts 367 à 432
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique – indices bruts 367 à 432
Direction Petite Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique – indices bruts 367 à 432
Direction Petite Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique – indices bruts 367 à 432
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique – indices bruts 367 à 432
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique – indices bruts 367 à 432
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique – indices bruts 367 à 432
Direction Générale Adjointe Services Population	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades –	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint

	indices bruts 367 à 558	technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Petite Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Générale Adjointe Services Population	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Générale Adjointe Services Techniques	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Investissement et Logistique	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades –	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint

	indices bruts 367 à 558	technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction des Systèmes d'Information	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades – indices bruts 367 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, grade adjoint technique de 2ème classe – indices bruts 368 à 486

Filière sportive

Direction / Service	Création	Suppression
Direction Générale Adjointe services population	1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateur APS – tous grades – indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs APS, grade éducateur APS – indices bruts 372 à 597
Direction Générale Adjointe services population	1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs APS – tous grades – indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs APS, grade éducateur APS – indices bruts 372 à 597

Filière sociale et médico-sociale

Direction / Service	Création	Suppression
Direction petite enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants socio éducatif – tous grades- indices brut 444 à 761	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants socio éducatifs, grade assistant socio-éducatif - bruts 444 à 714
Direction Petite Enfance (Accueil Familiale)		1 poste relevant du cadre d'emplois des puéricultrices, tous grades – indices bruts 489 à 940
Direction petite enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants – tous grades – indices bruts 444 à 761	1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, grade éducateur jeunes enfants - indices bruts 444 à 714
Direction petite enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaire de puériculture – tous grades – indices bruts 372 à 665	1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture , grade auxiliaire de classe normale – indices bruts 372 à 610
Direction petite enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures – tous grades – indices bruts 372 à 665	1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture , grade auxiliaire de classe normale – indices bruts 372 à 610

Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles – tous grades – indices bruts 368 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles, grade agent spécialisé des école maternelle principal de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles – tous grades- indices bruts 368 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles, grade agent spécialisé des école maternelle principal de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles – tous grades- indices bruts 368 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles, grade agent spécialisé des école maternelle principal de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles – tous grades – indices bruts 368 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles, grade agent spécialisé des école maternelle principal de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles – tous grades – indices bruts 368 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles, grade agent spécialisé des école maternelle principal de 2ème classe – indices bruts 368 à 486
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles – tous grades- indices bruts 368 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles, grade agent spécialisé des école maternelle principal de 2ème classe – indices bruts 368 à 486

Filière culturelle

Direction / Service	Création	Suppression
---------------------	----------	-------------

Direction des affaires culturelles	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignements artistiques – tous grades – indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignements artistiques, grade assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe – indices bruts 389 à 638
Direction des Affaires Culturelles	1 poste relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques – tous grades – indices bruts 372 à 707	
Direction des Affaires Culturelles		1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints territorial du patrimoine, grade adjoint du patrimoine principal 1ère classe – indices brut 388 à 588

Filière animation

Direction / Service	Création	Suppression
Direction Habitat – Eau – Politique de la ville	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs – tous grades – indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs, grade animateur – indices bruts 372 à 597
Direction Sports Jeunesse Événementiel et Vie Associative	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animations – tous grades – indices bruts 368 à 558	
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animations – tous grades – indices bruts 368 à 558	
Direction Education Enfance	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animations – tous grades – indices bruts 368 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animations, grade adjoint d'animation – indices bruts 368 à 432
Direction Sports Jeunesse Événementiel et Vie Associative		1 poste relevant du cadre d'emplois d'animateur – tous grades – indices bruts 372 à 707
Direction Education Enfance		1 poste relevant du cadre d'emplois d'animateur – tous grades – indices bruts 372 à 707

Filière police municipale

Direction / Service	Création	Suppression
Direction de la Sécurité et de la	1 poste relevant du cadre d'emplois	1 poste relevant du cadre d'emplois

Prévention	des chefs service de police municipale – tous grades – indices bruts 372 à 707	des chefs de service police municipale, grade chef de service police municipale principale de 2ème classe– indices bruts 389 à 638
Direction de la Sécurité et de la Prévention	1 poste relevant du cadre d'emplois des chefs service de police municipale – tous grades – indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des chefs de service police municipale, grade chef de service police municipale principale de 2ème classe– indices bruts 389 à 638
Direction de la Sécurité et de la Prévention	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale – tous grades – indices bruts 368 à 566	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, grade gardien-brigadier – indices bruts 368 à 486
Direction de la Sécurité et de la Prévention	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale – tous grades – indices bruts 368 à 566	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, grade gardien-brigadier – indices bruts 368 à 486

Direction / Service	Création	Suppression
Service petite enfance Crèche familiale		1 poste d'assistante maternelle

**BUDGET CINE
EMPLOIS PERMANENTS**

Filières administrative

Direction / Service	Création	Suppression
Cinéma	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades – indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, grade rédacteur - indices bruts 372 à 597

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

Signature de JORQUERA Christophe secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 12 avril 2022 :

